



## Compte rendu du CHSCT D du Puy de Dôme du 2 juillet 2019

Les représentants FO : Hélène Hourrier / Nicolas Duquerroy

**Aucun représentant de la FSU présent.**

Pour L'Administration : M Kighelman (IEN adjoint à l'IA) / Mme Voisse (Secrétaire Générale)

**Canicule :** *(cf déclaration spéciale canicule lue au CHSCT en PJ)*

FO maintient que c'est bien le Ministre et le DASEN qui sont responsables de la santé et de la sécurité des personnels et des élèves, et que les mairies n'ont aucune compétence en la matière.

FO est revenu sur le fait que des consignes auraient dû être données aux personnels quand leurs écoles étaient fermées de pouvoir rester travailler chez eux.

À partir des fiches SST déjà remplies l'année dernière lors de l'épisode caniculaire, la situation aurait dû être anticipée.

FO est revenu sur le cas de personnels qui ont eu un « coup de chaud » ou même des malaises pendant le travail : les écoles étaient fermées mais les consignes données aux collègues étaient qu'ils devaient être quand même dans l'école. Inadmissible !

L'Administration nous informe que M le DASEN va demander de faire le point lors du premier conseil d'école de rentrée avec les mairies sur les équipements qui manquent dans les écoles pour diminuer les épisodes caniculaires.

FO invite vous à saisir le syndicat si aucune mesure n'est prise par les mairies.

**2 postes de RASED non attribués sur la circonscription d'Issoire**

Les collègues d'Issoire nous ont saisi sur le fait que 2 postes de RASED (maitre E) n'étaient pas pourvus. **FO demande que ces postes puissent être pris par des personnels qui le souhaitent, même s'ils ne sont pas spécialisés.**

**Manque de remplaçants :**

FO demande encore la création de 46 postes de remplaçants dès la rentrée. Le Puy de Dôme est connu du ministère comme le département le moins performant en terme de remplaçants : et pourtant aucune mesure envisagée ! C'est incroyable !

Une commission ministérielle va venir à la rentrée dans le département pour voir comment rendre plus efficace le remplacement. **FO a d'ores et déjà mis en garde qu'il n'acceptera pas que des postes de remplaçants rattachés et des écoles et des circonscriptions ne soient pas transformés en brigade de remplaçants départementaux.**

Ce sont des postes sous statut qu'il faut. L'année scolaire 2019 2020 ne peut pas se dérouler comme cette année où des collègues ne sont pas remplacés pendant des semaines. **FO prendra ses responsabilités dès la rentrée sur ce dossier : mais ce sera bien avec les collègues, avec le soutien des parents d'élèves que les choses pourront bouger.**

**Sur ce dossier FO a interpellé la Préfète lors du CDEN du 21 juin et a demandé à ce que la situation et les revendications remontent au niveau du Ministère.**

### **Décharge de direction de moins de 4 classes : FO demande des comptes**

Aucun directeur d'écoles de moins de 4 classes n'a eu la totalité des décharges statutaires. Pire des collègues n'ont eu aucune journée depuis le début de l'année. Et malgré tout notre hiérarchie n'en tient pas compte et les charges administratives doivent quand même se faire.

**FO a demandé qu'un calendrier soit construit avec les collègues dans chaque circonscription dans les 15 jours suivant la rentrée. Nous vous invitons à faire remonter auprès de vos IEN cette demande.**

La Secrétaire Générale indique qu'une telle demande ne peut pas aboutir car ce calendrier ne pourra pas être tenu par manque de remplaçants. Cette réponse n'est bien sûr pas acceptable.

FO ne lâche rien sur ce dossier, et des solutions doivent être apportées. Dès la rentrée, nous continuerons d'utiliser tous les moyens pour que les collègues obtiennent satisfaction.

### **Demande de moyens supplémentaires en FLE pour les écoles de Pessat Villeneuve et Clerlande :**

16 élèves primo-arrivants/réfugiés vont être scolarisés dans ces écoles à la rentrée. Les moyens actuels en FLE ne suffiront pas pour aider les collègues. L'administration va étudier la situation, et répond que la scolarisation des élèves de familles de réfugiées est une priorité du rectorat. Mais les moyens ne suffisent pas : il y a les discours et il y a les actes. **Si aucun moyen supplémentaire n'est alloué, nous nous retournerons donc vers M le Recteur.**

### **Visite du CHSCT D du collège de Ceyrat**

Lors du CHSCT D de mars 2019 a été voté une visite pour le collège de Ceyrat sur la problématique des risques psycho-sociaux lié à la sectorisation. L'Administration s'était engagée à ce qu'une date soit proposée pour la rentrée 2019. Mais malgré ces engagements aucune date de proposée encore.

**Nous allons saisir le DASEN pour qu'une date soit arrêtée au plus vite.**

### **Non remplacements des ATSEM dans une école de Clermont Ferrand**

Les collègues de la maternelle de P.Arbos nous ont saisi sur le fait que les ATSEM dont les absences sont prévues ne sont pas remplacées. Une fiche SST a été remplie pour signaler les conséquences sur les conditions de travail de ces non-remplacements. **Nous avons demandé que l'IA se rapproche de la mairie de Clermont Ferrand pour trouver des solutions.** Nous ferons donc de notre côté le point dès la rentrée.

### **Point sur la situation de l'école de Ménérol après l'incendie de l'école**

Si les collègues ont eu tout le soutien possible de l'IA et IEN de circonscription, et si des solutions rapides ont pu être trouvées pour les personnels et les élèves, la situation est aujourd'hui bloquée pour des raisons juridiques, et la reconstruction ne peut donc pas débuter. Les collègues vont donc encore des mois fonctionner en maternelle sans salle de sieste dans l'école.

**FO a demandé que la situation soit bien suivie pour que les choses ne traînent pas trop. L'ISST prévoit de passer dans l'école.**

## Point sur les allègements de service

La médecin de prévention étant absente, FO n'a pas pu avoir la réponse à cette question : est-ce que tous les collègues ayant eu un avis positif de la médecine de prévention pour un aménagement de poste bénéficient-ils de cet aménagement ?

**FO rappelle que ce n'est pas aux collègues de se mettre à temps partiel quand ils sont obligés d'avoir des soins, ou que leur santé ne leur permet pas de travailler à temps plein.** Et les refus d'allègements de service ne peuvent pas se faire pour « manque de moyens ».

**FO accompagne tous ces adhérents pour les recours engagés sur ce dossier.**

## Protection fonctionnelle

FO est revenu sur la situation d'un collègue menacé par un père d'élève suite à la rédaction d'une information préoccupante. Une lettre d'admonestation a été envoyée au père d'élève pour lui rappeler la loi, et une enquête est en cours.

**Sur cette question de la rédaction des IP, FO rappelle que depuis 2 ans nous avons obtenu que lorsque les collègues le souhaitent ils peuvent demander à leurs IEN de rédiger l'IP. Cela dégage les collègues de se retrouver dans ce type de situations.**

Saisissez le syndicat qui vous accompagnera pour vos demandes.

## Suite des préconisations faites par le CHSCT à l'école E.Zola de Thiers.

Des travaux importants ont été faits sur cette école notamment au niveau des fenêtres. Mais le personnel de cette école avait aussi demandé qu'un visiophone soit installé. L'administration va se retourner vers la mairie pour leur demander de le faire. À suivre...

Si vous avez dans vos écoles des demandes matérielles que la mairie ne veut pas réaliser, et si cela impacte vos conditions de travail saisissez le syndicat. **FO rappelle que cette année sur 2 dossiers qui étaient bloqués depuis des années, des solutions ont été trouvées avec le syndicat.**

## Visite médicale de Grande Section

FO continue de revendiquer que tous les élèves de Grande Section soit vus par un médecin scolaire. Il est inadmissible que ce droit des familles aujourd'hui disparaît par manque de médecins scolaires. Et ce n'est pas aux collègues de choisir qui sera vu ou pas, via les enquêtes à remplir.

**Sur ce dossier, nous vous invitons à discuter avec les parents d'élèves : dans certaines écoles ce sont les parents d'élève qui ont saisi M le DASEN, et avec l'appui syndical en parallèle, tous les élèves ont été vus.**

**Pour défendre vos droits, et les faire respecter,  
Pour trouver des solutions afin d'améliorer vos conditions de travail,  
Contactez le syndicat SNUDI FO 63 par mail [fo.snudi63@gmail.com](mailto:fo.snudi63@gmail.com)  
ou par téléphone au 06 88 75 67 15**

**Adhérez au SNUDI FO 63  
Le syndicat Libre et Indépendant**